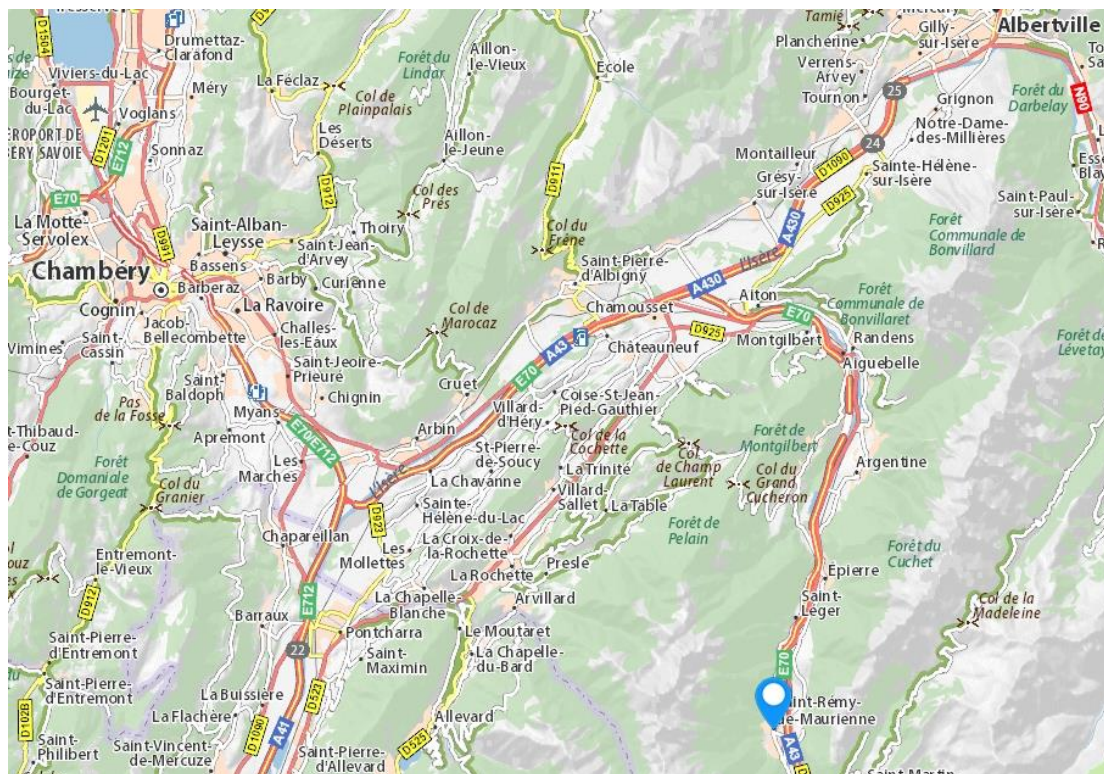


DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection des
Milieux Aquatiques

Renaturation du ruisseau des Blachères sur la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne

(Enquête publique menée en application de l'article R214-8 du code de l'environnement)



(ViaMichelin – Cartes et itinéraires)

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Transmission des observations à Monsieur le Président de la FSPMA

Application de l'article R123-18 du code de l'environnement

Commissaire enquêteur : Michel CHARPENTIER

en application de la décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble
du 13 février 2018

N°E18000039/38

SOMMAIRE		
PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE		
1.	LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	1
1.1	Les permanences	1
1.2	Le climat de l'enquête	2
2.	LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC	2
2.1	Le dépôt d'observations par le public	2
2.2	Les observations du public	2
3.	OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	3

Cette transmission est réalisée en application de l'article R123-18¹ du Code de l'Environnement, dans le cadre de la procédure suivante :

**Renaturation du ruisseau des Blachères sur la commune de
Saint-Rémy-de-Maurienne**

Enquête n°E1800039/38

L'enquête publique a été conduite du lundi 19 mars 2018 au mercredi 04 avril 2018 inclus, selon les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 de Monsieur le Préfet du Département de la Savoie prescrivant l'enquête.

Cette transmission reprend :

- des considérations sur le déroulement de l'enquête ;
- les observations et propositions du public formulées durant l'enquête publique ;
- les observations complémentaires du commissaire enquêteur.

1

1 – LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

1-1 Les permanences

L'enquête publique s'est déroulée du **lundi 19 mars 2018** au **mercredi 04 avril 2018** inclus, soit pendant **17 jours consécutifs**.

Durant cette période, le dossier d'enquête publique, les pièces annexées et un registre d'enquête ont été mis à la disposition du public les jours et heures fixés dans l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête, correspondant aux horaires habituels d'ouverture au public, en mairie de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne, siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier étaient également disponibles par téléchargement sur le site internet des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>).

Le dossier était consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT 73 aux heures habituelles d'ouverture.

Conformément à l'arrêté du 27 février 2018 de Monsieur le Préfet de la Savoie prescrivant l'enquête, je me suis tenu à la disposition du public, en mairie de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne, les :

- ✓ jeudi 22 mars 2018 de 09 heures 00 à 12 heures 00,
- ✓ mercredi 04 avril 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00.
- La salle de réunions du conseil municipal de Saint-Rémy-de-Maurienne a été mise à ma disposition lors de chacune de ces deux permanences. En dehors de celles-ci, le public pouvait accéder au dossier et au registre d'observations dans cette même salle. Celle-ci était accessible aux personnes à mobilité réduite et permettait la confidentialité des échanges. Elle présentait l'avantage de disposer d'une vaste table facilitant la présentation et la consultation des documents par le public.
- De façon générale le public pouvait librement consulter l'intégralité du dossier et porter toutes observations sur le registre d'enquête.

¹ Article R123-18 du code de l'environnement : "[...] Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de 8 jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse [...] Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations. [...]"

- Aucun incident n'a été relevé ou porté à ma connaissance au cours de l'enquête, laquelle s'est déroulée dans de bonnes conditions, en parfaite harmonie avec vos services, ceux de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne et de ceux de la DDT 73.

1-2 Le climat de l'enquête

La participation du public a été inexistante. Je n'ai rencontré aucune personne au cours de chacune des deux permanences.

2 – LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

2

2.1 Le dépôt d'observations par le public

Le public pouvait formuler ses observations au titre de l'enquête de plusieurs façons : par des dépositions sur le registre mis à sa disposition en mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne, verbalement lors d'entretien au cours des permanences tenues par le commissaire enquêteur, par transmission de courriers, postés ou déposés en mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne à mon attention, ou par remise directe lors des permanences, conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 prescrivant l'enquête publique. Le public pouvait également adresser ses observations et propositions par mail à l'adresse stremairie@lwanadoo.fr, ou sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>).

Enregistrement des observations du public

Permanence du	Pendant les permanences			En dehors des permanences	
	Nombre de personnes ou groupes rencontrés	Nombre d'inscriptions sur le registre	Nombre de documents déposés	Nombre d'inscriptions sur le registre	Nombre de documents déposés ou reçus
22/03/2018	0	0	0	0	0
04/04/2018	0	0	0		
TOTAL	0	0	0	0	0

2.2 Les observations du public

3.2.1 Les observations portées sur le registre déposé en mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne

Les observations qui y figurent sont au nombre de : 0

3.2.2 Personnes reçues lors des permanence en mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne

Permanence du jeudi 22 mars 2018 de 10 heures 00 à 12 heures 00 : aucune personne reçue.

Permanence du mercredi 04 avril 2018 de 14 heures 00 à 17 heures 00 aucune personne reçue.

3.2.3 Observations transmises au commissaire enquêteur

L'arrêté préfectoral du 27 février 2018 prescrivant l'enquête publique (article 4) ouvrait la possibilité d'adresser au commissaire enquêteur des observations écrites par courrier ou courriel en mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne ou sur le site internet des services de l'État en Savoie.

À la clôture de l'enquête publique, le mercredi 04 avril 2018 à 17 heures 00, j'ai constaté qu'aucun courrier ou courriel ne m'avait été transmis.

3 –OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Au-delà de l'absence d'observations ou avis portés par le public, je m'interroge sur le point suivant.

Sur le financement de l'opération

Le dossier déposé contient page 26 - §5-3 un estimatif financier détaillé de l'opération. Il fait apparaître un montant estimatif de 74 827,80 € TTC en prestations externes et de 3 747,88 € HT en prestations internes (frais de maîtrise d'ouvrage déléguée).

Le mode de financement des différentes prestations pourrait-il être précisé ?

3

En application des dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, j'invite Monsieur le Président de la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à produire dans les 15 jours calendaires à compter de la date de réception de ce procès-verbal de synthèse, son mémoire en réponse aux observations ou questions soulevées dans le présent procès-verbal.

Je demande à Monsieur le Président de la Fédération de Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de bien vouloir m'accuser réception du présent procès-verbal de synthèse. Celui-ci sera intégré au rapport final.

Fait à Saint-Jeoire-Prieuré, le 06 avril 2018

Michel CHARPENTIER

Commissaire enquêteur

Reçu ce jour, 06 avril 2018,
des mains du commissaire enquêteur au siège de la FSPPPMA
Pour le Président de la FSPPPMA
Manuel VALLAT – Directeur technique

Fédération de Savoie pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
Z.I les Contours
73230 ST ALBAN-LEYSSE
Tél 04 79 85 89 36
Fax 04 79 85 73 10

Joint au présent document : copie du registre

Enquête n° E1800039/38

